

NUANCIER INTERCOMMUNAL

Communauté de Communes Rumilly • Terre de Savoie

CAHIER DE COULEURS B

SECTEURS CONTEMPORAINS



NUANCIER B1

"PAVILLONS INDIVIDUELS RÉCENTS"

Applicable aux rénovations, réhabilitations et nouvelles constructions, de moins de 500 m² de surface de plancher et/ou de moins 5 logements.



NUANCIER B2

"COLLECTIFS & PAVILLONS MITOYENS "

Applicable aux rénovations, réhabilitations et aux opérations neuves collectives de plus de 500 m² de surface de plancher et/ou de 5 logements et plus

Dossier certifié conforme par M le Président et annexé à la présente délibération de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du 15 décembre 2025 arrêtant le projet de révision générale du PLUI-HM.



Le Président,

François RAVOIRE

2025

CONTACT

SERVICE URBANISME

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

3, Place de la Manufacture

BP 69

74152 Rumilly Cedex

04 50 01 87 00

plui@rumilly-terredesavoie.fr

SOMMAIRE

04 • Préalable

05 • Les références des couleurs

07 • Nuancier B1 • PAVILLONS INDIVIDUELS RÉCENTS



08 • Nuancier Toitures

11 • Nuancier façades

14 • Préconisations

15 • Nuancier Menuiseries

18 • Préconisations

19 • Bardages bois / préconisations

20 • Nuancier Bardages Couleur

22 • Aborder la coloration & exemples d'application

24 • Nuancier B2 • COLLECTIFS & PAVILLONS MITOYENS



25 • Nuancier Toitures

28 • Les Façades

29 • Palette Dominante

32 • Palette Secondaire

34 • Nuancier Bardages Couleur

36 • Aborder la coloration



Annexé au règlement du PLUI et inspiré du plan de zonage, le nuancier intercommunal qui propose des palettes de teintes applicables aux principaux éléments de la construction, qu'elle soit à usage d'habitation ou bâtiment d'activité, est issu d'une étude déroulée sur deux phases et comprenant:

1 • Un Diagnostic révélant l'identité colorée de la construction communale

Y sont présentées entre autres, les palettes de couleurs relatives aux principaux éléments de la construction tels que toiture, façade, menuiseries (volets, portes)....

Cet "état des lieux" des couleurs existantes sert de base à l'élaboration des palettes des nuanciers, "légitimes" parce qu'inspirées de l'existant.

2 • Des Nuanciers présentant les corpus de palettes de teintes applicables par typologie et/ou époque de la construction et des préconisations relatives aux éléments du bâti: toiture, bardages, enduit, soubassements ...

Ces phases 1 et 2 ont été rassemblées et recomposées dans un "Mode d'emploi" à destination des services instructeurs; et les palettes réglementaires reprises dans des Cahiers de couleurs associés aux différentes typologie (à emprunter en mairie)

A DESTINATION DES PORTEURS DE PROJETS :

3 • Des Cahiers de couleurs associés à des typologies architecturales, présentant les palettes (et références) des nuanciers, ainsi que des préconisations, exemples... à emprunter à la mairie pour faire son choix parmi les couleurs réglementaires.

Après avoir consulté le "Mode d'emploi"(diagnostic et nuanciers) en mairie, il convient d'emprunter le cahier concerné, afin d'avoir accès aux palettes autorisées et prescriptions et pouvoir faire son choix au plus proche des teintes proposées.

Les teintes des éléments de la construction (toiture, façade, menuiseries...) **doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier intercommunal** (et non celles des fabricants). Exemple pour la façade : F 02

Parce que les marques de fabricants de peinture ou matériaux sont interdites, les couleurs proposées sont ici référencées selon les système et nuanciers Ral et NCS 1950.

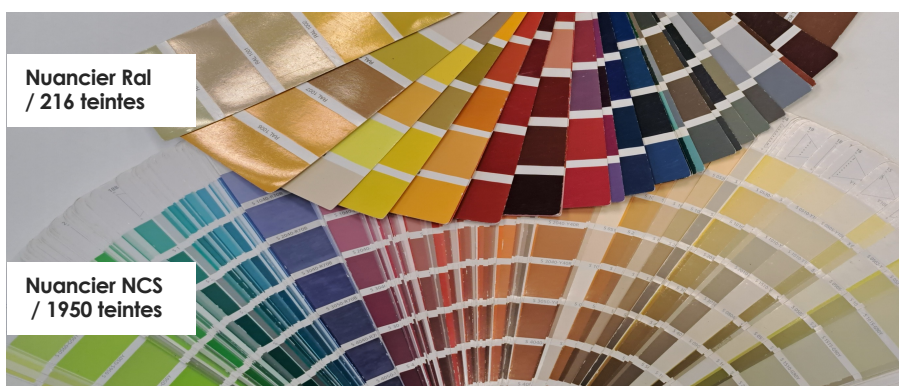
Les documents issus d'Internet ne faisant pas foi, il convient de venir emprunter en mairie les cahiers réglementaires pour avoir accès aux "vraies couleurs"

RAL et NCS, LES NUANCIERS RÉFÉRENTS

Si pour les toitures et les bardages les références sont données selon le nuancier Ral, pour les palettes applicables aux **façades et menuiseries, les couleurs sont données selon les références du nuancier NCS** Atlas qui, présentant 1950 couleurs, permet davantage de choix. Cette quantité donne accès à une gamme riche et subtile, permettant de prescrire des teintes proches des enduits naturels et fidèles aux couleurs historiques.

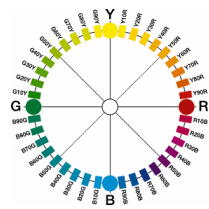
Grâce à sa notation numérique, il est aisé de caractériser toute couleur par une référence précise et faciliter son contretype.

NB : des équivalences RAL sont données pour les menuiseries des pavillons individuels ainsi que pour la palette secondaire des collectifs (dans la limite du possible, à la condition d'une correspondance chromatique fidèle entre les deux nuanciers référents)



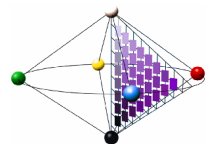
Initialement dévolu au mobilier urbain, le Ral Classic ne comporte que 216 teintes, plutôt vives et franches, sans pastels ou gris teintés clairs; Le nuancier NCS 1950, comporte près de 2000 teintes, dont des gris colorés, des demi-teintes, des tons très foncés...soit une très grande variété permettant la précision.

LE NATURAL COLOR SYSTEM, RÉFÉRENT UNIVERSEL



Le système NCS - Natural Color System® a été créé en Suède en 1920 par le centre suédois de la recherche sur la couleur. C'est un standard national en Suède, Norvège, Espagne et Afrique du Sud, qui possède des antennes implantées dans 21 pays et utilisé dans de nombreuses branches de l'industrie. Ce système s'appuie sur le fait que l'homme discernerait 6 couleurs fondamentales; toutes les autres couleurs résultent du mélange de 2, 3 ou 4 des couleurs fondamentales. Le rouge, le jaune, le vert le bleu sont placés sur le diamètre, le blanc et le noir aux pointes.

Cette toupie est alors présentée "en tranches" triangulaires, chacune d'entre elles présentant les variations d'une même teinte (produits "NCS Atlas").



Dans ce système, une couleur est codée comme suit:

- **La tonalité** (teinte) est un code représentant un pourcentage de mélange entre 2 couleurs fondamentales parmi R (rouge), Y (jaune), G (vert) et B (bleu): B80G désigne un mélange de B (20%) et de G (80%). Le nombre représente la proportion de la 2^{ème} couleur fondamentale.

- **La teneur en noir** (de 0 à 100 par pas de 10): plus la valeur est élevée, plus la couleur est sombre.

- **La teneur chromatique** (similaire à la saturation) entre 0 et 100: plus la valeur est élevée, plus la couleur est forte.

Par exemple, un rose saumon est codé S 2030-Y90R: 20% de noir, 30% de teneur chromatique, mélange de 10% de jaune et 90% de rouge.

Les couleurs achromatiques n'ont pas d'indications de tonalité et sont suffixées par "N"; le blanc a pour code 0500-N, un gris très clair 1000-N, moyen, 1500-N, jusqu'au noir 9000-N

B • SECTEURS CONTEMPORAINS

07 • Nuancier B1 • PAVILLONS INDIVIDUELS RÉCENTS

22 • Nuancier B2 • COLLECTIFS & PAVILLONS MITOYENS

NUANCIER B1

"PAVILLONS INDIVIDUELS RÉCENTS "



SECTEURS D'APPLICATION :

- Zones UA1
- Zones UB1, UB2, UB3
- Zones UC
- Zones à urbaniser 1AU

Les palettes associées aux secteurs d'application ci-dessus définis s'appliquent aux rénovations, réhabilitations et nouvelles constructions, **de moins de 500 m2 de surface de plancher et/ou de moins 5 logements.**

(les constructions mitoyennes/accolées* sont considérées ici dans leur ensemble comme une seule construction)

** construction accolée : Deux volumes mitoyens sur au moins 50% du linéaire de façade considéré et présentant une harmonie architecturale (définition du règlement écrit)*



Élément d'importance dans une architecture, pour son impact et son rôle dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions de même style. Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit et le caractère des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans l'environnement tout en s'y intégrant dans la "discrétion".

C'est pourquoi, lors d'une réhabilitation par exemple, il convient d'éviter les teintes trop vives ou claires et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

A dominante chaude, la palette des toitures se compose de tonalités de valeur foncée à moyenne. La gamme des brun-rouges présents dans l'environnement est reprise et enrichie de tons grisés et/ou chauds qui peuvent s'insérer dans le paysage en accord avec les constructions existantes.

Pour les couvertures de cette typologie et au regard des dominantes repérées, notamment dans le diffus, la palette se compose de 15 couleurs (références Ral) gravitant autour des rouges vieillis, associés à quelques gris chauds et des gris bleutés contemporains

RÉFÉRENCES DES TEINTES Nuancier RAL

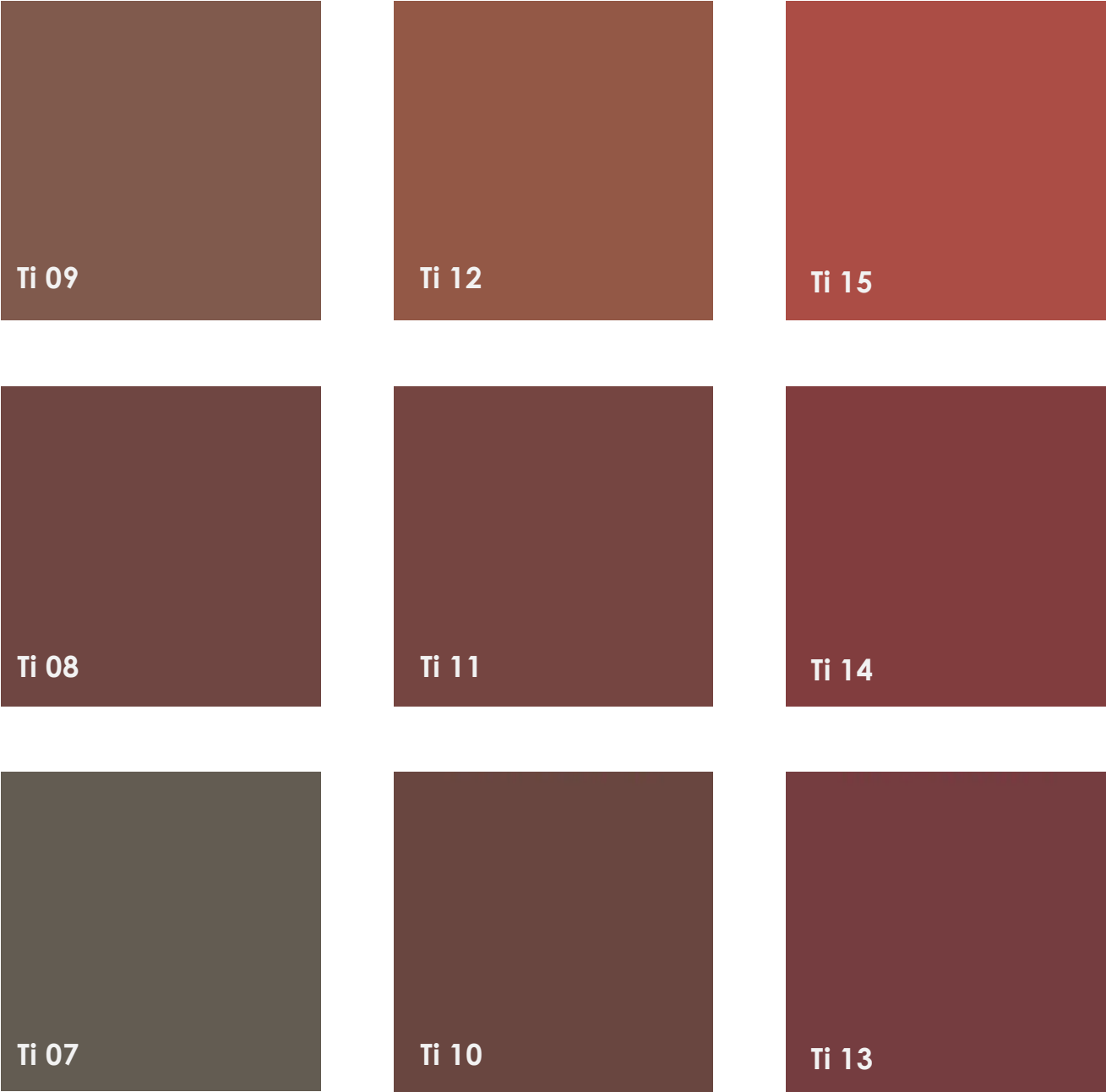
Ti 01	7010	Ti 07	7013
Ti 02	7012	Ti 08	8012
Ti 03.....	5008	Ti 09.....	8002
Ti 04	7022	Ti 10	8015
Ti 05	7043	Ti 11	3009
Ti 06.....	7039	Ti 12	8004
		Ti 13	3004
		Ti 14	3011
		Ti 15.....	3016

Les appellations "Ti" signifient "Toitures Individuel"

Compte tenu de la matérialité des éléments de couverture et leur variation possible de couleur (selon les modes de cuisson et/ ou usinage), la référence du matériau doit être choisie au plus près de la référence Ral du nuancier. De faibles écarts de couleur peuvent être tolérés; la mairie se réserve le droit de validation.

Dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon.







Au regard des colorations de cette typologie et leur évolution, (gris peu teintés avec volets couleurs puis façades colorées avec volets bois ou blancs), les propositions sont, pour les fonds de façades, une palette à dominante chaude; et pour les menuiseries des couleurs "historiques", foncées de vert, bleu et rouge associés à des gris.

Le **"NUANCIER FAÇADES"** concerne les fonds de façades enduits ou crépis.
La palette présente une gamme de tonalités à dominante chaude, de jaune, de peu à relativement coloré à ocre rose, passant par ocre, orang ...) associées à des gris chauds.

RÉFÉRENCES DES TEINTES / Nuancier NCS 1950

Fi 01 1500-N
Fi 02 1000-N
Fi 03 0500-N

Fi 04 2502-Y
Fi 05 1502-Y
Fi 06 1002-Y

Fi 07..... 1515-Y
Fi 08 1005-Y
Fi 09..... 0804-Y10R

Fi 10..... 1020-Y
Fi 11..... 0907-Y10R
Fi 12 0505-Y

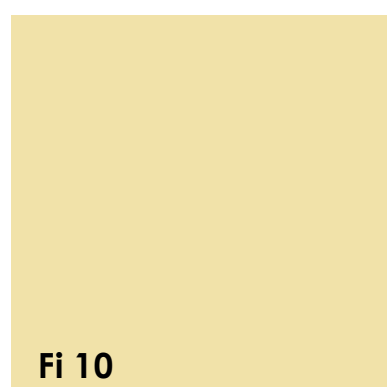
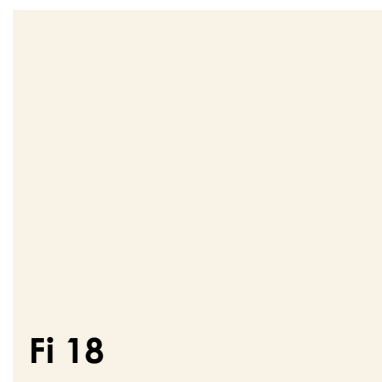
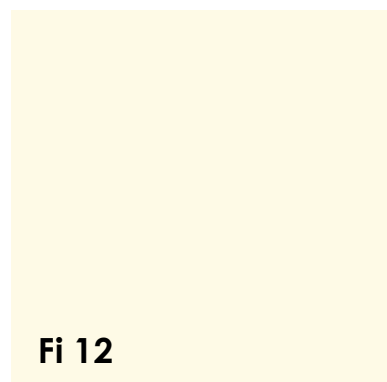
Fi 13..... 2005-Y20R
Fi 14 1015-Y20R
Fi 15 0510-Y10R

Fi 16..... 1005-Y30R
Fi 17 0907-Y30R
Fi 18 0603-Y20R

Fi 19..... 2010-Y50R
Fi 20 1510-Y60R
Fi 21 1005-Y40R

Les appellations "Fi" signifient "Façades Individuel"





Fi 21

PRÉCONISATIONS

Les propositions architecturales doivent contribuer à une mise en valeur pertinente des quartiers dans lesquels les projets s'inscrivent.

Cette mise en valeur peut se justifier par la prise en compte soit d'une part, de références architecturales présentes sur le territoire, sans verser vers le façadisme ou le mimétisme, soit d'autre part, par une recherche visant à favoriser l'introduction d'une plus grande diversité architecturale cohérente avec son environnement.

Fi 20

Les constructions nouvelles doivent établir une continuité évidente de perception et d'aménagement avec le bâti environnant. Pour ce faire, elles seront composées dans un rapport étroit avec les constructions voisines en intégrant les grands principes de leur volumétrie et le lien avec l'espace public; de même la couleur, en rapport avec l'ambiance existante doit contribuer à la pérennisation d'une unité au sein du quartier.

L'aspect architectural tiendra compte de celui des constructions existantes qui caractérisent le quartier, dans la volonté de prolongement de "séquences d'architecture" homogènes afin que le bâtiment s'intègre au mieux à la culture, l'architecture, le paysage local.

Fi 19

RECOMMANDATION

Du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est donc préférable, (au regard de l'emplacement de la construction et de son "impact paysager"), de réserver l'utilisation des couleurs vives ou foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés pour la façade et préférentiellement issues des tonalités chaudes.



Le **"NUANCIER MENUISERIES"** concerne les volets battants et les pentures, les portes (et portes de garage) peintes et les sous-dépassés de toitures. La palette présente une gamme de tons "historiques" de bleus, verts, rouges associés à des gris, de foncé à clair.

En plus des couleurs du nuancier, les tonalités du bois sont acceptées; éviter toutefois les teintes "caramel"



Du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est donc préférable, (au regard de l'emplacement de la construction et de son "impact paysager"),

de réserver l'utilisation des couleurs vives ou foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés pour la façade et préférentiellement issues des tonalités chaudes.

RÉFÉRENCES DES TEINTES : Nuanciers : NCS 1950 / RAL

Mi 01 ... NCS 7000-N / RAL 7043 (97%)
Mi 02 ... NCS 5000-N / RAL 7037 (98,4%)
Mi 03 ... NCS 2000-N / RAL 7047 (98,1%)

Mi 10 ... NCS 4040-R90B / RAL 5019 (96,3%)
Mi 11 ... NCS 1015-R90B
Mi 12 ... NCS 0502-B / RAL 9003 (98,4%)

Mi 04 ... NCS 5502-Y / RAL 7039 (96,1%)
Mi 05 ... NCS 2500-N / RAL 7038 (96,2%)
Mi 06 ... NCS 0500-N / RAL 9010 (98,3%)

Mi 13 ... NCS 7010-R20B / RAL 3007 (95%)
Mi 14 ... NCS 6010-R90B / RAL 7011 (95,5%)
Mi 15 ... NCS 0804-R90B / RAL 9016 (95,3%)

Mi 07 ... NCS 6020-G / RAL 6028 (97,9%)
Mi 08 ... NCS 1515-G / RAL 6019 (94,6%)
Mi 09 ... NCS 1005-B50G / RAL 9018 (95,7%)

Mi 16 ... NCS 6030-R / RAL 3005 (96,4%)
Mi 17 ... NCS 4050-Y80R / RAL 3013 (94,7%)
Mi 18 ... NCS 3050-Y90R / RAL 3016 (97,4%)

Les appellations "Mi" signifient "Menuiseries Individuel"

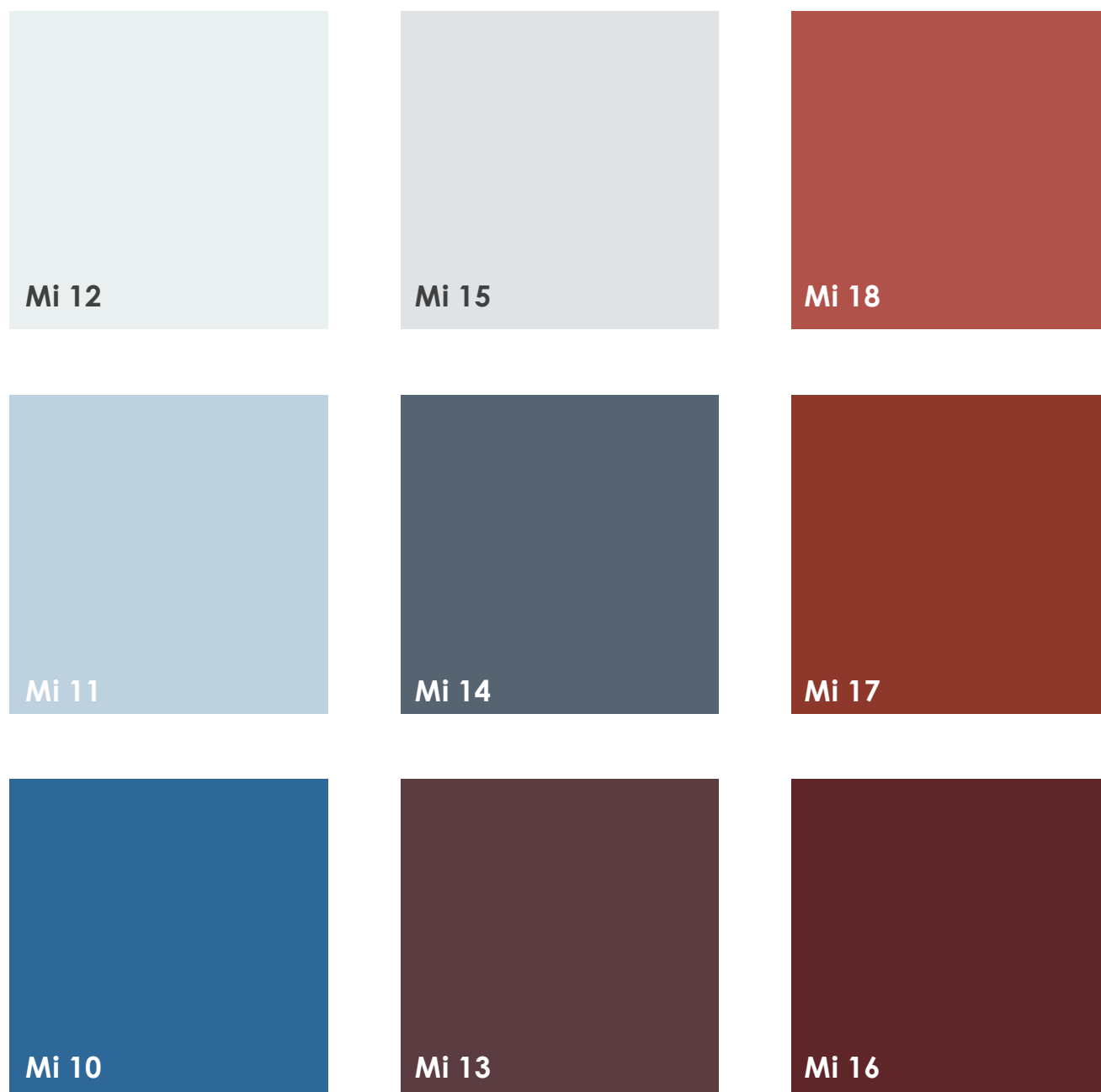
Les références de cette palette sont données selon le nuancier NCS mais également Ral, dans la limite d'une correspondance de couleur acceptable. En effet, le nuancier NCS comportant 1950 teintes, alors que le RAL, 216, il n'est pas toujours possible de trouver les équivalences entre ces nuanciers. Aussi, les références Ral sont données au regard de la proximité de rendu couleur avec celles du NCS

Les pourcentages renseignent sur la fidélité de la correspondance

**NB / en dessous de 96 % des différences notables apparaissent (échantillons conseillés pour choisir)
/ en dessous de 94%, la différence étant trop importante, la référence RAL n'est pas donnée.**



En plus des couleurs du Nuancier Menuiseries, les tonalités du bois sont acceptées ; éviter toutefois les teintes "caramel"



En plus des couleurs du Nuancier Menuiseries, les tonalités du bois sont acceptées ; éviter toutefois les teintes "caramel"

PRÉCONISATIONS

Sur des façades peu colorées de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades claires et colorées (ocre, rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée; si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux, doit être modéré au profit d'un blanc cassé ou gris clair légèrement teinté.

Il importe de conserver le rapport clair/obscur entre façade et volets en évitant toutefois les contrastes de couleur trop marqués.



La couleur des menuiseries peut être choisie pour créer soit une ambiance "ton sur ton" (même tonalité que la façade mais plus affirmée, avec une différence de valeur (plus clair ou plus foncé) uniquement, soit pour produire un contraste doux (volets bruns sur façade jaune).

- **Les tonalités dérivées du bois** sont acceptées. Les tons clairs ou vifs (orangé) sont à éviter.
- **Les couleurs autres** (vert, bleu, rouge), plutôt foncées favoriseront un accord nuancé avec celle du fond de façade, pour des colorations "ton sur ton" ; c'est-à-dire que la couleur des volets est "issue" de la tonalité de la façade (ex :volets framboise sur une façade rose pâle). Pour des colorations contrastées, ces couleurs s'accordent avec des gris chauds en façade
- **Le blanc cru** (pur) **est interdit**; il doit être grisé ou teinté, chaud ou froid en accord avec la couleur du fond de façade
- **Les gris neutres** (mélange de noir et blanc) de clair à foncé **sont déconseillés**

Pour les ouvertures en bois comme en PVC, la teinte doit rester en harmonie entre portes et volets (une couleur unique est conseillée), avec le bardage et le caractère de la construction. Les portails doivent être en accord avec les clôtures et menuiseries, c'est-à-dire identiques ou de valeur plus claire ou plus foncée, mais dans un ton proche.

PRÉCONISATIONS

Afin de limiter les accords dissonants dans un paysage bâti spécifique, respecter l'architecture, le caractère et l'histoire de la construction, il reste préférable de s'orienter vers un prolongement de l'ambiance existante..

Toutes les tonalités dérivées du bois sont acceptées; éviter toutefois les tons "caramel", les tons vifs, très clairs et très foncés; le blanc est interdit

Les bardages de couleur sont autorisés, uniquement pour un parement partiel des façades

Pour les bardages de tonalité autre que celles issues du bois, se référer au Nuancier bardages couleur" (réfs "B1")

Bardage partiel /

En cas de création, rénovation ou remplacement, le bardage, en bois le plus souvent sur le territoire communal, doit être choisi en accord avec les menuiseries bois, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à leur valeur (claire ou foncée).

Toutefois, pour un matériau autre, (comme le PVC), il importe de préserver "l'image" de la construction, par la couleur notamment, **en privilégiant les tons dérivés des tonalités du bois, jusqu'au gris chaud clair.**

Habillage bois /

Dans une recherche d'homogénéité de la façade, les habillages bois doivent rester en harmonie avec les menuiseries, c'est-à-dire favoriser une impression d'unité, un contraste doux donné par des tons proches. Ainsi le bardage peut être identique aux volets, garde-corps et portail ou bien dans un ton proche, mais plus clair ou plus foncé.



NUANCIER BARDAGES COULEUR**RÉFÉRENCES DES TEINTES / Nuancier RAL**

Bi 01	7002	Bi 05	1019	Bi 09	5008
Bi 02	7044	Bi 06	1001	Bi 10	8023
Bi 03	9002	Bi 07	1014	Bi 11	6013
Bi 04	9010	Bi 08	1013	Bi 12	6021

Les appellations "Bi" signifient "Bardages Individuel"

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées.

Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.



ABORDER LA CONSTRUCTION ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT



Dans le respect de ses spécificités, son caractère, sa morphologie, son histoire, la couleur doit contribuer à la fois à la valorisation de la construction, à la fois, dans une logique d'accompagnement et une volonté d'homogénéité au sein du quartier, à sa juste intégration dans le quartier, dont il importe de préserver l'identité (et venir l'enrichir).



Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus allant du général au particulier :

- * **Prise en compte de l'environnement naturel**
- * **Prise en compte des teintes des édifices voisins**
- * **Choix de la couleur de toiture**
- * **Choix de la couleur de façade**
- * **Choix de la couleur des menuiseries**
- * **Choix des autres éléments (ferroserie, lambrequins ...)**

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées.

Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.

A PARTIR DU NUANCIER B1 (simulations de coloration)



La maison rose soutenu avec volets bois caramel est "re-colorée" avec des fonds de façades moins teintés, plus discrets et des volets colorés mais foncés (vert, bordeaux)

Vue actuelle
(Crempigny-Boneguête)



Façade gris doux / volets vert foncé



Façade beige / volets rouge profond

Vue actuelle (Crempigny-Bonneguête)



Dans l'objectif d'une intégration plus douce au paysage, la maison est "réchauffée"; la toiture (Ti 08) est proche des édifices voisins, les volets sont tons bois foncé, le fond de façade est gris teinté chaud (Fi 21)

NUANCIER B2

"COLLECTIFS & PAVILLONS MITOYENS"



SECTEURS D'APPLICATION :

- Zones UA1
- Zones UB1, UB2, UB3
- Zones UC
- Zones à urbaniser 1AU

Les palettes associées aux secteurs d'application définis s'appliquent aux rénovations, réhabilitations et aux opérations neuves collectives **de plus de 500 m2 de surface de plancher et/ou de 5 logements et plus**



Élément d'importance dans une architecture, pour son impact et son rôle dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions de même style.

Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit et le caractère des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans l'environnement tout en s'y intégrant dans la "discrétion". C'est pourquoi, lors d'une réhabilitation par exemple, il convient d'éviter les teintes trop vives ou claires et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

Pour les couvertures de cette typologie et au regard des dominantes repérées sur le territoire, notamment en périphérie des cœurs de hameaux et à Rumilly, la palette se compose de 15 couleurs (références Ral), de valeur foncée à moyenne, gravitant autour des rouges vieillis et brun-rouges présents dans l'environnement, associés à quelques gris chauds et des gris bleutés contemporains, qui peuvent s'insérer dans le paysage en accord avec les constructions existantes.

NB / il s'agit d'une "palette "élargie" applicable à l'ensemble des constructions (non patrimoniales) du territoire, donc également aux pavillons individuels.

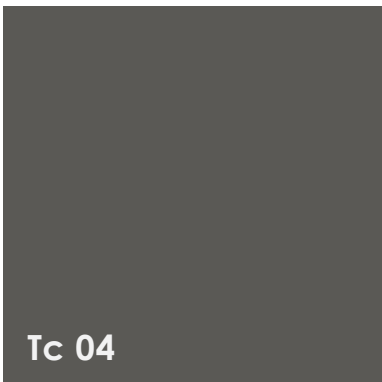
RÉFÉRENCES DES TEINTES Nuancier RAL

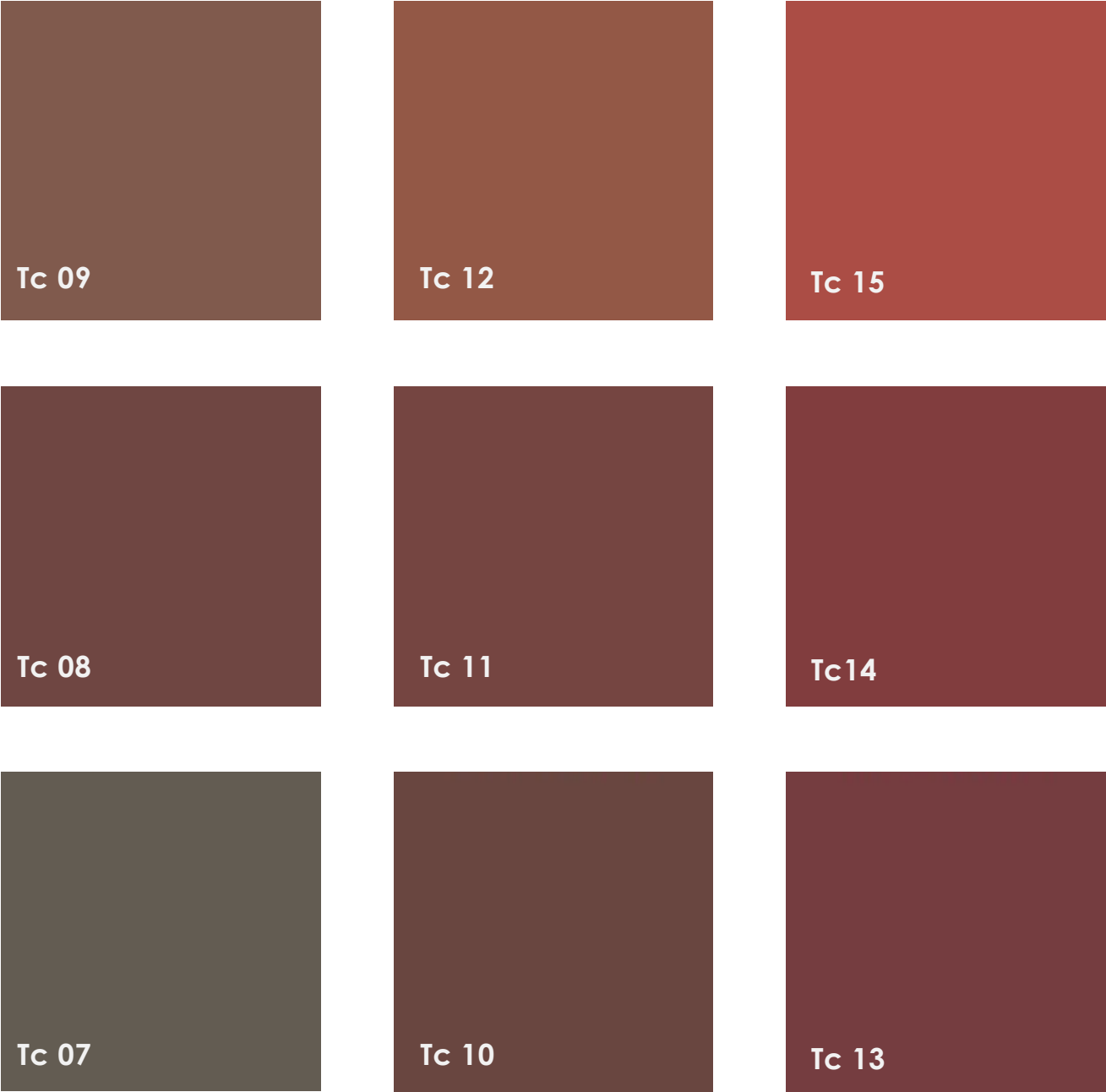
Tc 01	7010	Tc 07	7013
Tc 02	7012	Tc 08	8012
Tc 03.....	5008	Tc 09.....	8002
Tc 04	7022	Tc 10	8015
Tc 05	7043	Tc 11	3009
Tc 06.....	7039	Tc 12.....	8004
		Tc 13	3004
		Tc 14	3011
		Tc 15.....	3016

Les appellations "Tc" signifient "Toitures Collectifs"

.Au regard de la matérialité des éléments de couverture et leur variation possible de couleur (selon les modes de cuisson et/ ou usinage), la référence du matériau doit être choisie au plus près de la référence Ral du nuancier. De faibles écarts de couleur peuvent être tolérés; la mairie se réserve le droit de validation.

Dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon.







Concernant cette typologie et au regard des spécificités architecturales de ce type de bâtiments imposants, ce ne sont pas un "Nuancier façades" et un "Nuancier menuiseries" qui sont proposés mais, pour les façades enduites, une **"Palette dominante" et une "Palette secondaire"**, la seconde étant dérivée de la première afin de favoriser des combinaisons en harmonie.

En effet, un immeuble pouvant présenter plusieurs couleurs sur une même façade et étant constitué de davantage d'éléments architectoniques qu'une maison individuelle, il s'agit de permettre de choisir différents coloris pour les grandes surfaces, comme les éléments ponctuels.

Ainsi un bâtiment de logements peut présenter des façades jaunes et blanc teinté avec des volets bruns, des brise-soleil jaunes, des entrées orangées..

Pour les bardages, cf ci-dessous

BARDAGES /

Tous les tons de bois sont autorisés.

Les bardages de couleur sont autorisés, uniquement pour des parements partiels de la façade

Pour les bardages partiels de couleurs autres que les tonalités du bois, se référer au "Nuancier bardage couleur" (réfs Bc)



Les **couleurs dominantes** concernent les **plus grandes surfaces** et devraient représenter environ 60 % de la coloration du projet, ce qui lui "donne une couleur", (la palette secondaire amenant des teintes dérivées vient en accompagnement de cette dominante).

RÉFÉRENCES DES TEINTES / Nuancier NCS 1950

Dc 01 4502-Y

Dc 02 1002-Y

Dc 03 0500-N

Dc 04 1510-G80Y

Dc 05 1505-G90Y

Dc 06 0603-G80Y

Dc 07..... 1515-Y

Dc 08 1010-G90Y

Dc 09..... 0505-Y

Dc 10..... 1020-Y

Dc 11 0510-Y10R

Dc 12 0804-Y10R

Dc 13 4005-Y20R

Dc 14 2010-Y20R

Dc 15 1005-Y

Dc 16 2005-Y20R

Dc 17 1015-Y20R

Dc 18 0907-Y10R

Dc 19..... 1005-Y30R

Dc 20 0907-Y30R

Dc 21..... 0603-Y20R

Les appellations "Dc" signifient "Dominantes Collectifs"

La palette se compose de 21 couleurs, en majorité issues de tonalités chaudes et associées à des gris doux. La gamme est plutôt claire et peu teintée, dans l'objectif d'une intégration douce de la construction – de par sa dominante discrète - dans l'environnement.

BARDAGES /

Tous les tons de bois sont autorisés.

Les bardages de couleur sont autorisés, uniquement pour des parements partiels de la façade ; se référer au "Nuancier bardage couleur" (réfs Bc)





Les couleurs secondaires concernent les surfaces moyennes et viennent en accompagnement de la dominante (30%) pour donner à lire l'architecture, marquer la structure.

La palette s'applique aux menuiseries, volets, portes, huisseries mais également aux autres éléments de petite surface (couleurs accent).



Sur les petits éléments de la construction, ces couleurs toniques ou couleurs accent (10%), peuvent être plutôt vives, en contraste avec l'ambiance dominante pour souligner un élément, informer, attirer (porte d'entrée, bande de rive, ferronneries...)

La gamme se compose de 16 couleurs dérivées de la palette dominante mais plus saturées et/ou plus foncées pour permettre des colorations nuancées (dégradés de tons) tout en amenant contraste et dynamisme...avec par exemple des murs clairs, des loggias colorées, des garde-corps foncés.

RÉFÉRENCES DES TEINTES : Nuanciers NCS 1950 / RAL

Sc 01 ...	NCS 4502-Y / RAL 7030 (99%)
Sc 02 ...	NCS 1502-Y / RAL 9002 (98,5%)
Sc 03 ...	NCS 1000-N / RAL 9003 (97,4%)
Sc 04 ...	NCS 1030-Y
Sc 05 ...	NCS 0520-Y
Sc 06 ...	NCS 0500-N / RAL 9016 (97%)
Sc 07 ...	NCS 6010-Y10R / RAL 7006 (97,8%)
Sc 08 ...	NCS 2030-Y10R / RAL 1002 (98%)
Sc 09 ...	NCS 1030-Y10R
Sc 10 ...	NCS 7005-Y20R / RAL 7013 (96,8%)
Sc 11 ...	NCS 1040-Y20R
Sc 12 ...	NCS 0520-Y20R

Les appellations "Sc" signifient "Secondaires Collectifs"

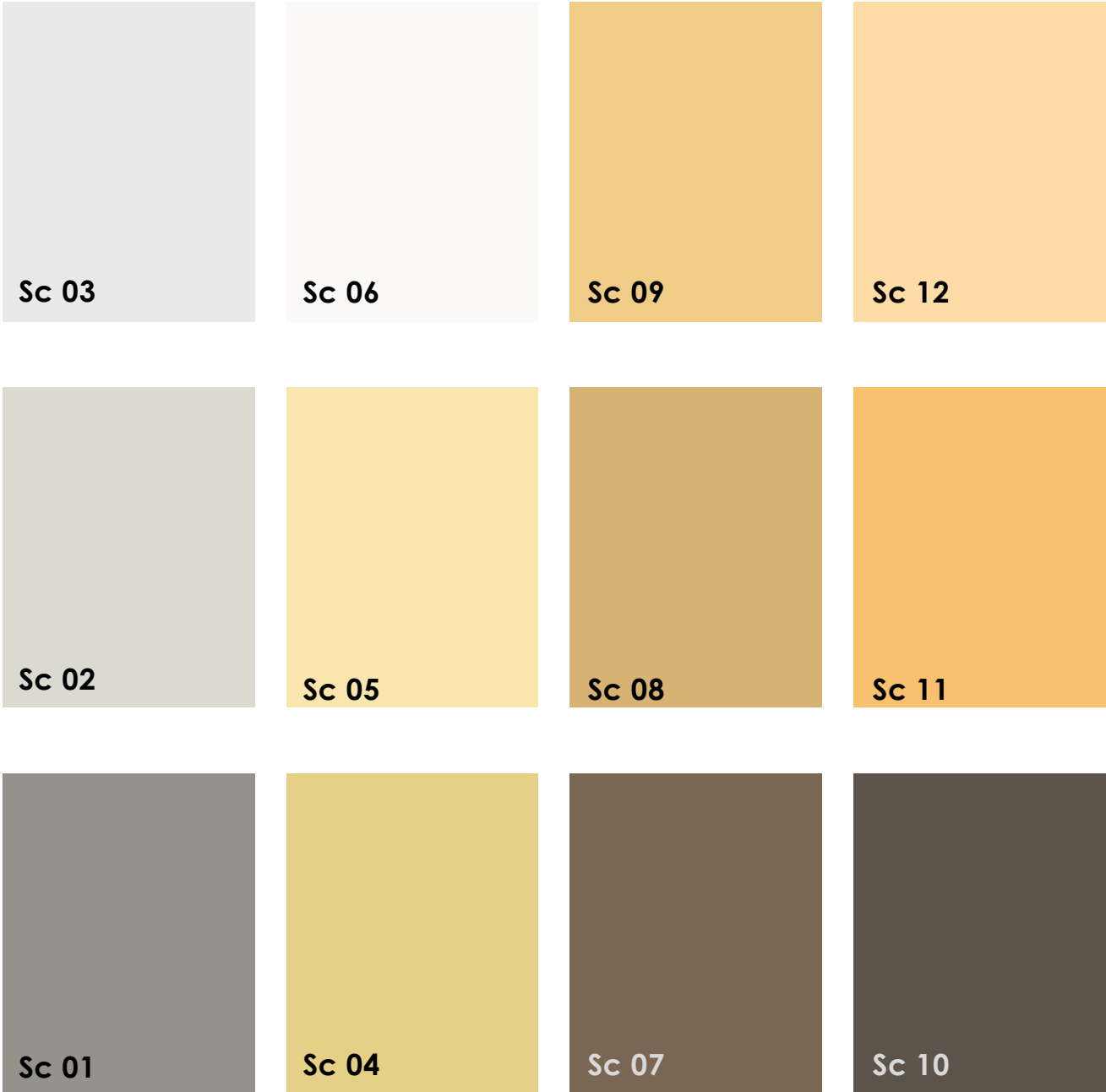
Les références de cette palette sont données selon le nuancier NCS mais également Ral, dans la limite d'une correspondance de couleur acceptable. En effet, le nuancier NCS comportant 1950 teintes, alors que le RAL, 216, il n'est pas toujours possible de trouver les équivalences entre ces nuanciers.

Aussi, les références Ral sont données au regard de la proximité de rendu couleur avec celles du NCS

Les pourcentages renseignent sur la fidélité de la correspondance

NB / en dessous de 96 % des différences notables apparaissent (échantillons conseillés pour choisir)

/ en dessous de 94%, la différence étant trop importante, la référence RAL n'est pas donnée.



NUANCIER BARDAGES COULEUR



Tous les tons de bois sont autorisés.

Les bardages de couleur sont autorisés, uniquement pour des parements partiels de la façade

Pour les bardages partiels de couleurs autres que les tonalités du bois, se référer au présent "Nuancier bardage couleur" (réfs Bc)



RÉFÉRENCES DES TEINTES / Nuancier RAL

Bc 01 7002	Bc 05 1019	Bc 09..... 5008
Bc 02 7044	Bc 06 1001	Bc 10..... 8023
Bc 03 9002	Bc 07..... 1014	Bc 11..... 6013
Bc 04 9010	Bc 08 1013	Bc12 6021

Les appellations "Bc" signifient "Bardages Collectifs"

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées.

Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.



COLORER DANS UNE APPROCHE DU GÉNÉRAL AU PARTICULIER

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose. Un édifice fait partie d'un contexte; Il est nécessaire de tenir compte des couleurs et matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Il est souhaitable, dans une volonté de juste intégration à l'environnement d'observer en premier lieu les éléments du paysage et les édifices voisins. Ensuite, il importe de tenir compte des dominantes que les matériaux des constructions voisines expriment en valeur et tonalité (luminosité et ambiance existante)

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante, souvent la toiture, choisie au regard des toitures alentour.

En relation avec la teinte du toit (si elle concernée car visible) est alors déterminée la couleur de la façade; sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les couleurs des menuiseries et autres éléments de détail de la construction.



Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus partant du paysage et allant du général au particulier :

- **Prise en compte de l'environnement naturel**
- **Prise en compte des teintes des édifices voisins**
- **Choix de la couleur de toiture**
- **Choix de la couleur de façade**
- **Choix de la couleur des menuiseries**
- **Choix du bardage et petits éléments (retour de toit, balcons, ferronnerie...)**

ORIENTATIONS COULEUR SUR 3 NIVEAUX DE LECTURE

LE PRINCIPE DES 60•30•10

Les couleurs dominantes concernent les plus grandes surfaces (60%), les secondaires, les surfaces venant en accompagnement (30%) et marquant la structure, enfin, les couleurs accent, vives, affirmées en contraste avec l'ambiance dominante pour souligner un élément, informer, attirer (porte d'entrée, bande de rive, ferronneries...)

- **A l'échelle du paysage**, une couleur dominante proche des tons naturels alentour aide à l'intégration par mimétisme
- **A l'échelle de la construction**, une couleur secondaire proche de la première mais plus soutenue permet de souligner et donner à lire la structure de l'architecture
- **A l'échelle de l'usager**, une couleur tonique, contrastée, pour marquer l'entrée, informer, susciter des sensations positives

ÉCHELLE	FONCTION	COULEUR
Paysage	Intégrer la volumétrie	Dominante (nuance)
Architecture.....	Donner à lire la structure	Secondaire (nuance)
Le Lieu.....	Marquer l'activité sociale	Tonique (contraste)

SUGGESTIONS D'ORIENTATIONS DE COLORATION

COLORATION NUANCÉE

A partir d'une tonalité (rouge, vert, brun...), la palette peut s'élaborer **dans la nuance**, c'est-à-dire se composer de couleurs proches de la tonalité de base, pour une impression de dégradé, de gradation colorée de la couleur foncée, grisée à la couleur vive

• **soit le fond de façade clair valorise et équilibre l'ensemble, avec parfois des toniques** (exemple de palette ci-dessous)

• **soit le fond de façade est polychrome et les petits éléments s'intègrent dans la discrétion.**

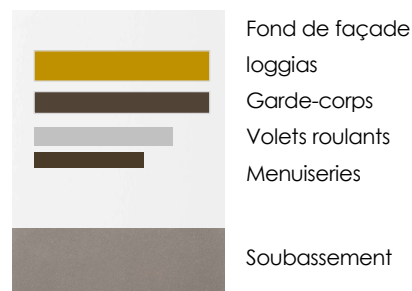
CONTRASTE CLAR/OBSCUR

Le contraste (le "rythme" donné sur la façade), se fera sur le rapport clair/obscur généré :

- par l'accord entre des tons foncés (soubassement, garde-corps), le ton clair dominant du fond de façade et les toniques, pour de petites surfaces telles que les loggias venant "dynamiser" l'ensemble

ou bien

- par une façade habillée de plusieurs teintes proches, accompagnées de tons clairs, foncés et/ou grisés pour les petits éléments



C'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée d'un secteur et par la suite conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

Toutefois, la nécessité de tenir compte de l'existant s'impose et à partir des palettes adaptées au contexte, dans une approche rationnelle de l'application de la couleur à l'architecture, plusieurs orientations pertinentes à suivre



LES PARTI-PRIS DE COLORATION :

LE MIMÉTISME

Reprenant les teintes de l'environnement immédiat, la construction se fond dans le décor. En ton sur ton, elle s'intègre subtilement à la gamme existante.

LA COMPLÉMENTARITÉ

La construction s'affirmant dans des couleurs proches de celles des bâtiments alentour vient compléter et enrichir l'ambiance existante (camaïeu).

LE JEU DE CONTRASTE

Mise en valeur par des teintes contrastant avec l'ambiance colorée existante, mais complémentaires à la palette actuelle, la construction apporte une nouvelle dimension à l'ensemble.

LA NEUTRALITÉ

Dans des tons grisés (gris colorés), neutres dans un environnement coloré, la construction s'intègre "humblement", générant confort visuel, calme et discrétion

Le style, le caractère, la morphologie, l'orientation, la situation, (donc la perception et l'impact visuel) de la construction dans le paysage, restent des paramètres à considérer afin de déduire la juste orientation à adopter au moment de la coloration.



06.23.90.02.75 yello@sophiegarciacoloriste.com
Image Factory - Les Papeteries, 3, esplanade Augustin Aussédat • 74960 Annecy